

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 6 janvier 2026 à 19h,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 30 décembre 2025

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	21
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	24

**Etaient présents :**

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Olivier GRARD, pouvoir à Michel SPEMENT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

**Est désigné secrétaire de séance :** Catherine LECOMTE

<b>DEL 2026-01-02</b>
<b>DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS</b>

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-1, L.2122-2 et L.2122-15,

Vu la délibération n° DEL2021-10-02 du 13 octobre 2021 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 9,

Vu la délibération n° DEL2021-10-03 du 13 octobre 2021 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant la démission de Madame Murielle WOLSKI de son poste d'Adjointe au Maire, acceptée par le Préfet de l'Oise en date du 27 novembre 2025, et notifiée à la Commune par courrier envoyé le 10 décembre 2025,

Considérant le retrait des délégations de Monsieur Vincent CORNILLE par arrêté du 29 décembre 2025, rendu exécutoire par son affichage et sa transmission au contrôle de légalité en date du 30 décembre 2025,

Vu la délibération adoptée ce jour, confirmant le retrait des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Vincent CORNILLE,

Les compétences précédemment déléguées à Madame Murielle WOLSKI et Monsieur Vincent CORNILLE sont reprises par le Maire jusqu'à la fin du mandat en cours, il n'y a pas lieu de procéder à l'élection de nouveaux Adjoints.

Le tableau du Conseil municipal mis à jour sera annexé à la présente délibération.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer à 7 le nombre d'Adjoints au Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

4 abstentions :

Pascal FAYOLLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

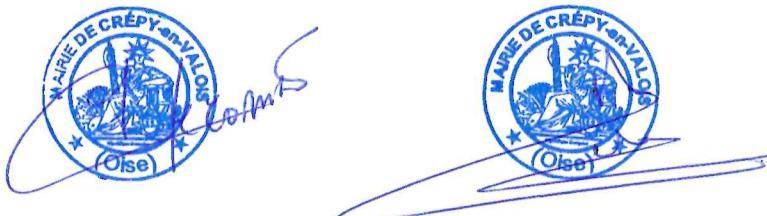
Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 6 janvier 2026.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 08 JAN. 2026

Catherine LECOMTE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.